



## **VI) Vote du prix de l'assainissement**

Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs d'assainissement.

## **VII) Infos diverses**

- Le maire a rencontré les gérants de l'entreprise Romanzini qui demande un classement de leur société en ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). Un tel classement nécessite un débit de 240 m<sup>3</sup>/ heure pour assurer la protection incendie de l'entreprise. La commune devra mettre en conformité la protection incendie du Faubourg d'Arin avec un débit d'eau aux poteaux d'incendie minimum de 60 m<sup>3</sup>/h et peut être aménager une aire de pompage aux abords de l'étang.
- Courrier de Monsieur Loriod Christian qui fait suite à une demande de l'association Arts en Chapelles pour présenter une œuvre contemporaine dans l'Eglise dans le cadre d'un circuit. Cette action nécessite une participation de 400 € + 0.50 € / habitant. le conseil refuse cette demande par 14 contre et 1 abstention.  
Monsieur le maire propose de transmettre cette demande à l'association culturelle :  
Refus du conseil par 6 voix pour et 9 contres.
- Le maire a rencontré des membres de l'association de chasse au sujet de la dégradation du chemin d'accès au chalet de chasse, du fait du déneigement par un privé : l'entreprise Vermot réalisera un devis pour réparer ces dégâts et l'association sera sollicitée pour participer à ces frais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

**Le Maire,  
Christian VALLET**